



## Ordre du jour

- |    |  |   |
|----|--|---|
| 1) | Election du secrétaire de séance                       | 1 |
| 2) | Approbation du dernier PV du conseil municipal         | 1 |
| 3) | Vote des Comptes Financiers Uniques 2024 des 4 budgets | 1 |
| 4) | Questions diverses                                     | 4 |

**Téléphone** : 04 68 74 01 55

**Courriel** : [mairie@luc-sur-aude.fr](mailto:mairie@luc-sur-aude.fr)

**Web** : <https://luc-sur-aude.fr>

## PV DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Conseil municipal du</b>	13 Mars 2025
<b>Convocation du</b>	07 Mars 2025
<b>Conseillers en exercice</b>	9
<b>Conseillers présents</b>	6
<b>Président</b>	Jean Claude Pons
<b>Secrétaire</b>	Dominique DROIT
<b>Heure début de séance</b>	21H00

**Absent** :

**Absent excusé** : Marion BIFANTE - Annie PICCIN - Simon ESCOFFIER

**Présent** : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Jean Claude PONS – Hedy DARGERRE - Dominique DROIT - Clara RIVIERE

**Procuration** :  Non  Non

**Documents remis** : CFU 2024 COUTIEUX ANNEXE.pdf / CFU 2024 PHOTOVOL ANNEXE.pdf / CFU\_2024 LOT COUTIEUX.pdf / CFU\_2024\_PHOTOVOLTAIQUES.pdf / CFU\_21110209000019\_2024\_Budget principal.pdf / CFU\_21110209000035\_2024\_- BUDGET EAU.pdf / CFUA2024 BP – ANNEXE.pdf / CFUA20240 - EAU -ANNEXE.pdf

### 1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur DROIT Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### 2) Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents

### 3) Vote des Comptes Financiers Uniques 2024 des 4 budgets

#### a) Compte financier M17

Monsieur le maire détaille le budget en présentant

## **A- INVESTISSEMENT**

- LES DEPENSES d'investissement de la commune sont pour
  - **Prévision** 586 295,00€
  - **Réalisé ;** 83 289,96€
  - **Soit un taux de réalisation de 15,36%**
  - ✓ Reste à réaliser : 503 005,05€
    - *La réfection du chemin de la Croux d'Alet (47 200€)*
    - *Modification du PLU (15 000€) pour le projet « Cause commune » pour l'installation d'un concentrateur solaire ainsi que pour le projet de l'installation d'un atelier en lieu et place du « poulailler »*
    - *Travaux Eclairage Public (24 000€) qui devait être installé sur la route avant le cimetière non réalisé car dans l'attente d'un devis pour l'éclairage du lotissement des possibles*
    - *Cœur de village (351 666.91€)*
      - *ont été réalisés : les containers pour la guinguette, l'aire de jeu, travaux sur la longère et étanchéité de la toiture du foyer*
    - *Longère (65 138,14€)*
      - *réalisé étude de l'architecte pour 14 621.87€*
- LES RECETTES d'investissement de la commune sont pour
  - **Prévision subventions** 278 902,07€
  - **Réalisé ;** 30 304,52€

➤ **Soit un taux de réalisation de 10,87%**

Monsieur le maire fait remarquer que les rentrées de fonds dues aux taxes sur

- la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) sont de 150 613,00€
- la TFPNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont de 10 271,07€

Délibération adoptée à

6 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

## **B- BUDGET FONCTIONNEMENT**

- LES RECETTES de la commune ont

- **Prévision :** 358 256,98€
- **Réalisé ;** 356 412,72€

➤ **Soit un taux de réalisation de 99,49%**

Le fonds national de garanti a compensé partiellement le départ de la société Nougalet en versant 15 140€ sur les 20 000€ de la taxe professionnelle perçue par la commune avant le départ de cette société.

Les loyers, hors location parc photovoltaïque, rapportent à la commune 85 390€

- LES DEPENSES de la commune sont

- Prévision 589 295,00€
- Réalisé ; 83 289,96€

➤ **Soit un taux de réalisation de 14,21%**

Monsieur le maire fait remarquer :

- que les charge de personnels ont augmentées de 18% (de 97 000€ à 115 000€) ceci dû au poste supplémentaire d'ATSEM mais surtout aux valorisations des points d'indices
- que la commune a contracté 391 208,43€ d'emprunt dont il reste à ce jour 315 418,26€ à rembourser. A noter que cette année l'emprunt concernant l'église s'achève, la commune aura 5 243€ de moins à rembourser par an.
- Les charges d'emprunt sont de 18 984,16€ soit 11 396,47€ de remboursement d'intérêts et 7 487,69 de capital. Ces emprunts ont été réalisés pour permettre à la commune d'avoir un parc immobilier de rapport. Le remboursement représente 25% des entrées des loyers.

Monsieur le maire propose que les 182 336,94 du solde d'exécution de la section d'investissement soient ventilés de la façon suivante : 100 000€ en investissement, le solde dans la section fonctionnement

## **b) Budget eau et assainissement**

### **A- FONCTIONNEMENT**

Les recettes qui avaient été estimées à 71 270,75€ n'ont été que de 46 600,20€

Les dépenses budgétisées à 69 451€ , n'ont été que de 63 649,60€

Suite au départ de NOUGALET, le déficit cette année est de 19 338,80€. L'augmentation du tarif de l'eau et de l'abonnement voté l'année dernière va permettre de réduire cette perte.

Le budget de 2025 sera crédité de 16 000€ qui correspondent au PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) taxe due par les propriétaires des 4 maisons construites récemment.

### **B- INVESTISSEMENT**

On constate un solde débiteur de 27 151,19€ qui est compensé partiellement par un report des résultats antérieurs de 26 681,54€ d'où un déficit de 1 819,75€.

Il a été réalisé sur ce budget :

- Le schéma directeur de l'eau qui a vocation de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable d'une collectivité a été réalisé pour un coût de 17 908€ pour lequel la commune a reçu 16 63€ de subvention.
- La sécurisation de l'installation de forage avec la réhausse des commandes de la station de pompage

- L'achat du camion

Monsieur le maire annonce que la Loi Notre a été supprimée ce qui permet à la commune de garder la compétence de l'eau

Budget adopté à

6 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

#### **c) Budget lotissement coutieux**

Monsieur le maire a demandé à la DGFIP de clôturer ce budget car toutes les opérations ont été réalisées et plus aucun mouvement n'est enregistré.

Lors de l'arrêt de ce budget, un excédent de 18 884,27€ qui correspond à la différence entre le prévisionnel de vente des parcelles et le réel, devra être ventilé sur le budget principal de la commune.

Budget adoptée à

6 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention(s)

#### **d) Budget photovoltaïque**

##### **A- FONCTIONNEMENT**

Les recettes prévues étaient de 4 824€ alors qu'il n'a été réalisé que 3 406,63€. Ceci est dû à une panne et un démontage total des panneaux photovoltaïque pour réaliser l'étanchéité de la toiture du foyer.

##### **B- INVESTISSEMENT**

La commune a adhéré au programme « Soleil sur les toits » lancé par le PNR pour un investissement total de 122 000€ qui permettra d'équiper les toitures de bâtiment communaux de panneaux photovoltaïques, cet investissement sera couvert par un emprunt.

La mairie a été le premier bâtiment équipé pour un montant de 25 018,20€ autofinancé.

Un premier emprunt de 55 000€ contracté en 2012 dont il reste 9 527,72€ de capital à rembourser arrive à échéance dans 2 ans.

Budget adoptée à

6 Voix pour

1 Voix contre

0 Abstention(s)

#### **4) Questions diverses**

Lors de l'assemblée générale du Pech des Possibles il a été évoqué, à la demande du notaire, que la commune rétrocède la parcelle commune (n°1415) d'une surface de 885M<sup>2</sup> à l'association. Monsieur le maire préférerait établir un bail à construire plutôt que vendre cette parcelle et demande à ce que le notaire soit interrogé sur cette possibilité dans tous les cas, ceci devra être délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Hedy DARGER annonce que le propriétaire de la yourte dans le lotissement du Pech des Possibles, demande à parcelliser sa parcelle (n°1414) ce qui nécessitera une modification du permis d'aménager, les habitants du lotissement ne sont pas contre cette éventualité. La parcelle de Christelle (n°1405) est en cours d'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 23H20.

Le secrétaire  
Adjoint au maire

Dominique DROIT

